



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 125.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 20 Pour : 20 Contre : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2018

L'an deux mille dix huit et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. M. VALMY. Mme ALEXANDRE.

Pouvoirs : M. DUBLIN à M. VICENS. Mme OVADIA à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. IGOUNET. DUBLIN. PEGOURIE. THOMAS. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. VERNIER. FOISSAC. DENES. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SUPPRESSION DE POSTES SUITE A PROMOTIONS EFFECTIVES AU 1ER FEVRIER 2019

Exposé :

Dans le cadre d'avancements de grade, réussite à des concours, changements de temps de travail, le Conseil municipal a créé les postes afin de pouvoir nommer les agents sur de nouveaux grades.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient désormais de supprimer les postes occupés précédemment par ces mêmes agents.

Il est donc proposé que la commune d'Aucamville supprime les postes correspondants.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu l'avis favorable du Comité Technique en sa séance du 27 novembre 2018 pour supprimer ces postes,
 Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} février 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique principal à temps non complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 24h
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 26h
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 32h
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2eme classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principal de 2eme classe à temps non complet de 32,5 heures hebdomadaires
- 1 poste d'ATSEM principal de 2eme classe à temps non complet de 32 heures hebdomadaires
- 1 poste de chef de service de la police municipale
- 1 poste de rédacteur principal de 2eme classe
- 1 poste d'attaché.

Article 2 : de mettre à jour le tableau des effectifs.

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20181211-11122018_125-DE
 Reçu le 14/12/2018
 Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
 ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,OU=DIRECTION
 GENERALE,OU=Mairie D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
 D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,C=FR
 14/12/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE